

STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMITÉ CONSULTATIF CITOYEN SUR LE VIVRE ENSEMBLE

Mission

Émet des recommandations au Conseil municipal en matière de vivre-ensemble par rapport à la voix citoyenne

Agit à titre de facilitateur pour la mise en œuvre des actions découlantes à la Stratégie Ville inclusive et au Chantier vivre-ensemble

Agit comme ambassadeur du vivre-ensemble à Repentigny

Rôles et responsabilités

Dans le respect des valeurs d'audace, authenticité, amélioration continue et bienveillance de la Ville de Repentigny, les membres du comité s'engagent à :

Traiter autrui (citoyens, participants, employés et autres bénévoles) avec respect et considération. C'est-à-dire;

- Éviter toute forme de discrimination fondée sur l'ethnie, la couleur, le sexe, l'âge, la nationalité, la religion, l'orientation sexuelle, l'opinion politique, la langue, la condition sociale, l'état social ou sur un handicap physique ou mental;

Participer activement aux rencontres et autres activités du comité, collaborer aux différents projets avec ouverture

Faire preuve de courtoisie, de politesse et de bienveillance en tout temps;

Faire preuve de transparence

Respecter un devoir de réserve, de neutralité et de discrétion tout en respectant la confidentialité;

- À moins d'avis contraire concerté avec le groupe, les renseignements privilégiés transmis dans le cadre du présent comité doivent demeurer confidentiels, sauf dans le cas où il s'agit d'un transfert de connaissances dans un but d'éducation populaire

En aucun cas, tirer profit de son statut privilégié comme membre du comité à des fins personnelles ou pour des raisons pécuniaires;

Adopter une attitude constructive et collaborative;

Faire preuve d'un comportement sécuritaire pour lui-même et autrui; dans le but de créer un espace empathique et inclusif.

Dans la mesure du possible, respecter leurs engagements

Fonctionnement du comité

Le membership est d'une durée de 2 ans, renouvelable pour une période indéterminée.

Le nombre de membre maximum est fixé à 15 personnes soit :

- 2 élus.es
- 1 fonctionnaire
- Jusqu'à 12 citoyens.nes
- Un siège spécifique est réservé à un représentant des Premières Nations, pour honorer le pacte d'amitié de la Ville de Repentigny avec la communauté Attikamekw.
- Pour assurer la représentativité de la population repentignoise, le présent comité s'assurera d'atteindre la parité des genres dans la mesure du possible et favorisera la mixité des profils des membres citoyens.

Le mécanisme de sélection des membres sera effectué à même le membership sous forme de comité ad-hoc composé de 1 élu.e et un membre citoyen. Les personnes intéressées seront évaluées selon :

1. Leur niveau d'engagement à contribuer à l'amélioration de la cohésion sociale sur le territoire de la Ville
2. Leur neutralité d'un point de vue politique
3. Leur capacité à avoir un apport constructif malgré la sensibilité du sujet

Le comité se rencontre toutes les quatre semaines. Des rencontres supplémentaires peuvent être ajoutées selon les besoins du moment.

Le quorum lors des rencontres est fixé à 1 représentant.e de la Ville et 50% des membres citoyens.nes

Engagement

En faisant partie du Comité consultatif citoyen sur le vivre-ensemble, je m'engage à :

Respecter le code d'éthique de la Ville;

Fournir ses coordonnées à jour;

Participer à des rencontres et aux activités porteuses de la démarche lorsque pertinent et selon la mesure du possible en respect à la capacité et à la disposition de chacun;

Consentir à recevoir de l'information et des mises à jour par courriel afin de garder un contact avec l'équipe de la Ville;

Agir en conformité avec ses règles et valeurs.

En cas de non-respect de la présente entente ou de l'une ou l'autre des exigences du code d'éthique, le Comité se réserve le droit d'effectuer un suivi personnalisé pour assurer la poursuite et le bon fonctionnement de la démarche.